

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42404

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Coquerel, M. Bernalicis, Mme Fiat, M. Corbière, M. Mélenchon,
M. Lachaud, Mme Panot, Mme Obono, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguiet,
Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Taurine et M. Prud'homme

à l'amendement n° 26722 de M. Jumel

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 2, substituer au mot :

« pérennité »

le mot :

« durabilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné dont nous partageons la vision. Nous proposons un sous-amendements rédactionnels permettant une meilleure lecture.